

CHIMIE POUR LA MEDECINE 2018

• Conditions générales

La Fondation pour la Recherche Médicale lance un nouvel appel à projets pour soutenir des recherches interdisciplinaires dans le domaine de la santé à l'interface de la chimie et de la biologie.

Sont concernés par cet appel, les projets portant sur le développement de nouveaux systèmes et de nouvelles approches chimiques pour la compréhension et la modulation des fonctions physiologiques ainsi que sur le développement en amont d'outils diagnostiques ou thérapeutiques innovants. Les nouvelles approches chémobiologiques intégrées y trouveront naturellement leur place.

Ces projets devront démontrer une intégration de l'activité des chimistes et de celle des biologistes et non relever d'une simple juxtaposition de compétences. La pérennité du projet ainsi que celle de la collaboration devront être démontrées. Le champ d'application médicale et l'impact médical du projet devront être explicités.

Seront considérés les projets relevant de la chimie moléculaire, de la chimie des matériaux, mais également de la chimie analytique ou structurale.

Sont exclus de cet appel à projets, les essais thérapeutiques et les projets portant uniquement sur une activité de criblage.

Le budget dédié à cet appel à projets est de 4 millions d'euros.

• Critères d'éligibilité

Les projets doivent émaner d'équipes implantées dans des laboratoires français et rattachés à un/des organisme(s) public(s) de recherche ou d'enseignement supérieur (Inserm, CNRS, Universités...). Ils peuvent également associer des équipes étrangères ou des partenaires privés. Dans ce cas, seules les équipes implantées dans des laboratoires français et rattachés à un/des organisme(s) public(s) de recherche ou d'enseignement supérieur (Inserm, CNRS, Universités...) pourront bénéficier du financement de la FRM.

La demande doit associer au minimum une équipe de chimistes et une équipe de biologistes.

La demande doit être portée par le demandeur (Porteur de l'équipe de chimistes).

Le demandeur doit être un chercheur ou un enseignant chercheur statutaire (EPST, Université...). Il ne peut déposer qu'une seule demande.

Les demandes de financement doivent être comprises entre 200 000 et 400 000 euros pour une durée de 2 à 3 ans et peuvent inclure des frais d'équipement, de fonctionnement, missions et/ou de personnel.

• Critères d'exclusion

Le demandeur (Porteur pour l'équipe de chimistes) ne doit pas être bénéficiaire d'une aide pluriannuelle de la FRM en cours d'utilisation à la date de clôture de la lettre d'intention (Label Equipes FRM, Amorçage de jeunes équipes, programmes Urgences et Pionniers).

Un demandeur (Porteur pour l'équipe de chimistes) ou un codemandeur (Porteur pour l'équipe de biologistes) ne peut être impliqué que dans une seule demande de financement.

Une équipe de recherche (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre/institut de recherche) ne peut porter qu'une seule demande de financement. Ce critère s'applique quelle que soit la taille de l'équipe, sa structuration éventuelle en plusieurs sous-groupes ou thématiques, sa direction par un seul responsable ou plusieurs co-responsables.

• Sélection des dossiers

La sélection des dossiers reposera sur les critères suivants :

- L'expérience des équipes dans le domaine, leur positionnement international
- La qualité scientifique du projet, l'explicitation de son champ d'application et son impact médical
- La démonstration de la collaboration et de sa pérennité
- L'existence de données préliminaires qui valident les hypothèses et la faisabilité du projet
- La clarté de la rédaction, notamment des objectifs, des méthodologies et des retombées attendues

La procédure de sélection comprend deux étapes : une présélection sur lettre d'intention et une sélection finale sur dossier complet selon le calendrier suivant :

21 novembre 2017	Début de saisie de la lettre d'intention
8 janvier 2018	Clôture de la lettre d'intention
13 avril 2018	Présélection des projets
31 mai 2018	Clôture du dossier complet
16 octobre 2018	Sélection finale des projets

Le comité de pilotage, responsable de la présélection, est constitué de scientifiques européens issus des sciences chimiques, des sciences du vivant et de la médecine. Les dossiers complets seront évalués par des experts indépendants internationaux, la sélection finale revenant au comité de pilotage.

Lettres d'intention à remplir obligatoirement par voie électronique
sur le site Internet www.frm.org. (Espace chercheur – programme Pionniers de la recherche)

Pour toutes informations complémentaires : consultez la notice explicative ou

Contactez : chantal.adrien@frm.org – Tél : 014439 75 73 ou gaetane.pollin@frm.org – Tél : 01 4439 75 74